

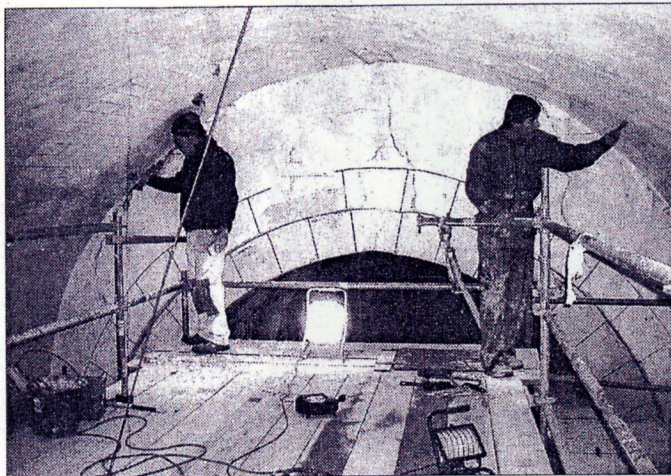
L'église en voie de restauration

L'église Saint-Saturnin qui date des XII^e et XV^e siècles, va bénéficier d'une restauration intérieure complète.

Le projet datait de plusieurs années, et après des sondages effectués pour des recherches de fresques, augurant d'après les spécialistes, la découverte d'œuvres d'une grande richesse, les travaux ont pu débiter, la semaine dernière, et vont s'étaler sur plusieurs mois.

Quatre tranches sont prévues : la première, tranche ferme, concernera le cœur avec l'abside et la croisée du transept, pour des travaux de maçonnerie, taille de pierre, peintures murales (dégagement, conservation et restauration), électricité et chauffage.

Trois autres tranches conditionnelles doivent débiter en 2007 pour une durée de treize mois, et concerneront la nef et les travées Est et Ouest. Les deux premières concerneront des travaux identiques à la première



L'église va être complètement inutilisable jusqu'en avril.

tranche, exceptée la restauration des fresques qui, dans cette partie de l'édifice, se fera lors de la dernière tranche, ainsi que les essais d'électricité et de chauffage.

Fermeture

jusqu'en avril 2007

Tout ceci nous amenant à une

fin des travaux en 2008 avec, à la clé, la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine culturel et artistique dont nous ignorons encore l'importance.

Les travaux ont été répartis en trois lots : maçonnerie, taille de pierre, réalisée par l'entreprise Jacquet de Bourges, pour un coût

de 75.600 €; peinture murale, restauration de fresques, confiées à l'atelier de restauration et conservation d'objets d'art, ARCOA de Montesson (78), et s'élevant à 281.200 €; électricité, chauffage électrique, sonorisation, effectués pour un montant de 55.600 € par les établissements Mitterrand de Château-roux.

L'opération coûtera au total 412.500 € HT. Des subventions ont d'ores et déjà été obtenues pour la tranche ferme : 16.200 € au titre du patrimoine public rural non protégé, et 38.100 € pour la restauration des peintures murales, ont été attribués par le conseil général, et l'État (DGE) participe à hauteur 24.400 €. D'autres demandes seront faites pour les tranches conditionnelles. Conséquence de cette cure de jouvence, l'église sera complètement inutilisable jusqu'en avril 2007.